C/2026/1729

24.4.2026

P10_TA(2025)0294

Procédure budgétaire 2026: projet commun

Résolution législative du Parlement européen du 26 novembre 2025 sur le projet commun de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2026, approuvé par le comité de conciliation dans le cadre de la procédure budgétaire (15487/2025 – C10-0318/2025 – 2025/0210(BUD))

(C/2026/1729)

Le Parlement européen,

— vu le projet commun approuvé par le comité de conciliation et les déclarations du Parlement européen, du Conseil et de la Commission s'y rapportant (15487/2025 – C10-0318/2025),

— vu le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2026, adopté par la Commission le 9 juillet 2025 (COM(2025)0300),

— vu la position sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2026, adoptée par le Conseil le 5 septembre 2025 et transmise au Parlement européen le 12 septembre 2025 (11216/2025 – C10-0206/2025),

— vu la lettre rectificative n° 1/2026 au projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2026, présentée par la Commission le 8 octobre 2025 (COM(2025)0851),

— vu sa résolution du 22 octobre 2025 concernant la position du Conseil sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2026 ([1]) et les amendements budgétaires qu'elle comporte,

— vu l'article 314 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

— vu l'article 106 bis du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique,

— vu la décision (UE, Euratom) 2020/2053 du Conseil du 14 décembre 2020 relative au système des ressources propres de l'Union européenne et abrogeant la décision 2014/335/UE, Euratom ([2]),

— vu le règlement (UE, Euratom) 2024/2509 du Parlement européen et du Conseil du 23 septembre 2024 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union ([3]),

— vu le règlement (UE, Euratom) 2020/2093 du Conseil du 17 décembre 2020 fixant le cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à 2027 ([4]) et les déclarations communes convenues entre le Parlement, le Conseil et la Commission dans ce contexte ([5]) ainsi que les déclarations unilatérales qui s'y rapportent ([6]),

— vu le règlement (UE, Euratom) 2022/2496 du Conseil du 15 décembre 2022 modifiant le règlement (UE, Euratom) 2020/2093 fixant le cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à 2027 ([7]),

— vu le règlement (UE, Euratom) 2024/765 du Conseil du 29 février 2024 modifiant le règlement (UE, Euratom) 2020/2093 fixant le cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à 2027 ([8]),

([1]) Textes adoptés de cette date, P10_TA(2025)0244.
([2]) JO L 424 du 15.12.2020, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2020/2053/oj.
([3]) JO L, 2024/2509, 26.9.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2024/2509/oj.
([4]) JO L 433 I du 22.12.2020, p. 11, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2020/2093/oj.
([5]) JO C 444 I du 22.12.2020, p. 4.
([6]) JO C 445 du 29.10.2021, p. 252.
([7]) JO L 325 du 20.12.2022, p. 11, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2022/2496/oj.
([8]) JO L, 2024/765, 29.2.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2024/765/oj.

— vu l'accord interinstitutionnel du 16 décembre 2020 entre le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière, ainsi que sur de nouvelles ressources propres, comportant une feuille de route en vue de la mise en place de nouvelles ressources propres ([9]),

— vu l'article 97 et l'article 98 de son règlement intérieur,

— vu le rapport de sa délégation au comité de conciliation (A10-0235/2025),

1. approuve le projet commun;

2. confirme la déclaration commune du Parlement européen et du Conseil annexée à la présente résolution;

3. prend note de la déclaration de la Commission annexée à la présente résolution;

4. charge sa Présidente de constater que le budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2026 est définitivement adopté et d'en assurer la publication au *Journal officiel de l'Union européenne*;

5. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution législative au Conseil, à la Commission, aux autres institutions et aux organes concernés, ainsi qu'aux parlements nationaux.

([9]) JO L 433 I du 22.12.2020, p. 28, ELI: http://data.europa.eu/eli/agree_interinstit/2020/1222/oj.

ANNEXE

FINAL

Budget 2026 – Éléments pour des conclusions communes

Les présentes conclusions communes portent sur les sections suivantes:

1. Budget 2026
2. Budget 2025 – Projet de budget rectificatif n° 3/2025
3. Déclarations

Aperçu général

Selon les éléments pour des conclusions communes:

— Le montant global des crédits d'engagement du budget 2026 est fixé à 192 768,1 millions d'EUR. Dans l'ensemble, cela laisse une marge sous les plafonds du CFP pour 2026 de 715,7 millions d'EUR en crédits d'engagement.

— Le montant global des crédits de paiement du budget 2026 est fixé à 190 091,6 millions d'EUR. Dans l'ensemble, cela laisse une marge sous le plafond du CFP pour 2026 de 20 440,1 millions d'EUR en crédits de paiement.

— L'instrument de flexibilité pour 2026 est mobilisé, en crédits d'engagement, pour un montant de 2 040,9 millions d'EUR, dont 1,0 million d'EUR pour la sous-rubrique 2a «Cohésion économique, sociale et territoriale», 2 013,1 millions d'EUR pour la sous-rubrique 2b «Résilience et valeurs», 3,5 millions d'EUR pour la rubrique 5 «Sécurité et défense» et 23,3 millions d'EUR pour la rubrique 7 «Administration publique européenne».

— Conformément à l'article 11, paragraphe 1, point a), du règlement relatif au CFP, le dispositif de marge unique est mobilisé, en crédits d'engagement, pour un montant de 748,2 millions d'EUR pour la rubrique 7 «Administration publique européenne».

La Commission estime à 2 226,4 millions d'EUR les crédits de paiement pour 2026 relatifs à la mobilisation de l'instrument de flexibilité au cours des années 2023 à 2026. L'échéancier de paiement estimé des montants correspondants dus pour ces exercices est précisé dans le tableau suivant:

	Instrument de flexibilité - profil de paiement (en millions d'EUR)			
Exercice de la mobilisation	**2026**	**2027**	**Après 2027**	**Total**
2023	83,2	0,0	0,0	**83,2**
2024	83,7	46,3	0,0	**129,9**
2025	15,8	9,4	5,7	**30,9**
2026	2 043,7	1,7	1,6	**2 046,9**
Total	**2 226,4**	**57,3**	**7,2**	**2 291,0**

1. **Budget 2026**

1.1 **Lignes «clôturées»**

Sauf indication contraire dans les conclusions ci-après, toutes les lignes budgétaires sont confirmées telles que proposées par la Commission dans le projet de budget pour 2026 tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2026.

En outre, sauf indication contraire, toutes les lignes budgétaires modifiées par le Conseil pour lesquelles le Parlement a accepté, lors de sa lecture du budget, les modifications apportées par le Conseil sont confirmées telles que modifiées par le Conseil.

En ce qui concerne les autres lignes budgétaires, le comité de conciliation est convenu des conclusions figurant aux points 1.2 à 1.7 ci-après.

1.2. **Questions horizontales**

Organismes décentralisés

La contribution de l'Union européenne (en crédits d'engagement et en crédits de paiement) et le nombre de postes au tableau des effectifs destinés à tous les organismes décentralisés sont fixés au niveau proposé par la Commission dans le projet de budget pour 2026 tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2026, à l'exception des organismes suivants:

— À la sous-rubrique 2b:

  — Afin de permettre une progression de carrière normale, le tableau des effectifs du Parquet européen (article 07 10 08 du budget) est modifié comme suit: le nombre de postes AD 11 et AD 8 est augmenté de 4, compensé par une réduction du nombre de postes AD 6 de 7 et une réduction du nombre de postes AD 5 de 1. le nombre de postes AST 7 et AST 6 est augmenté de 1, et le nombre de postes AST 5 est augmenté de 9, compensé par une réduction du nombre de postes AST 4 de 8 et une réduction du nombre de postes AST 3 de 3. Le nombre de postes AST-SC4 est augmenté de 1, compensé par une réduction du nombre de postes AST-SC2 de 1.

— À la rubrique 4:

  — Pour l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) (article 11 10 01 du budget), 7 postes sont supprimés du tableau des effectifs (2 AD 7 et 5 AD 6).

— À la sous-rubrique 5:

  — Pour l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol, article 12 10 01), 7 postes sont ajoutés au tableau des effectifs (2 AD 7 et 5 AD 6), tandis que le nombre d'agents contractuels est réduit de 7.

Agences exécutives

La contribution de l'Union européenne (en crédits d'engagement et en crédits de paiement) et le nombre de postes au tableau des effectifs destinés aux agences exécutives sont fixés au niveau proposé par la Commission dans le projet de budget pour 2026 tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2026.

Projets pilotes/actions préparatoires

Un ensemble de 24 projets pilotes et actions préparatoires (PP-AP), dont 17 projets nouveaux et actions nouvelles, ont été convenus pour un montant total de 75,1 millions d'EUR en crédits d'engagement, tel que l'a proposé le Parlement.

Cet ensemble de projets et d'actions respecte les plafonds fixés par le règlement financier pour les projets pilotes et les actions préparatoires.

1.3. **Rubriques de dépenses du cadre financier – crédits d'engagement**

Compte tenu des conclusions qui précèdent sur les agences, les projets pilotes et les actions préparatoires, le comité de conciliation a convenu de ce qui suit:

Rubrique 1 - Marché unique, innovation et numérique

Les crédits d'engagement sont fixés au niveau proposé par la Commission dans le projet de budget tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2026, mais avec les ajustements suivants convenus par le comité de conciliation et repris dans le tableau ci-après.

Ligne budgétaire / Programme	Intitulé	Variation des crédits d'engagement (en EUR)		
		PB 2026 (y compris LR 1/2026)	Budget 2026	Différence
1.0.11	*Horizon Europe*	*12 973 534 084*	*12 993 534 084*	*20 000 000*
01 02 02 10	Pôle Santé	633 612 599	643 612 599	10 000 000
01 02 02 20	Pôle Culture, créativité et société inclusive	321 003 359	331 003 359	10 000 000
1.0.221	*MIE Transports*	*1 682 832 744*	*1 691 332 744*	*8 500 000*
02 03 01	Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) – Transports	1 669 776 945	1 678 276 945	8 500 000

Ligne budgétaire / Programme	Intitulé	Variation des crédits d'engagement (en EUR)		
		PB 2026 (y compris LR 1/2026)	Budget 2026	Différence
1.0.222	*MIE Énergie*	*1 013 427 101*	*1 028 427 101*	*15 000 000*
02 03 02	Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) – Énergie	1 007 840 756	1 022 840 756	15 000 000
1.0.23	*Programme pour une Europe numérique*	*999 735 911*	*999 897 911*	*162 000*
02 04 01 11	Dépenses d'appui ECCC	122 676 720	122 838 720	162 000
1.0.31	*Programme du marché unique (y compris PME)*	*622 015 999*	*624 015 999*	*2 000 000*
03 02 02	Améliorer la compétitivité des entreprises, en particulier des PME, et soutenir leur accès aux marchés	134 197 119	136 197 119	2 000 000
PP-AP	*Projets pilotes et actions préparatoires*			*62 920 000*
	Total			**108 582 000**

Le renforcement du Centre de compétences européen pour l'industrie, les technologies et la recherche en matière de cybersécurité, d'un montant de 0,2 million d'EUR, est destiné à financer deux emplois supplémentaires inscrits au tableau des effectifs.

En conséquence, le niveau des crédits d'engagement convenu est fixé à 22 163,0 millions d'EUR, ce qui laisse une marge de 47,0 millions d'EUR sous le plafond des dépenses de la rubrique 1.

Sous-rubrique 2a – Cohésion économique, sociale et territoriale

Les crédits d'engagement sont fixés au niveau proposé par la Commission dans le projet de budget tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2026, mais avec les ajustements suivants convenus par le comité de conciliation et repris dans le tableau ci-après.

Ligne budgétaire / Programme	Intitulé	Variation des crédits d'engagement (en EUR)		
		PB 2026 (y compris LR 1/2026)	Budget 2026	Différence
PP-AP	*Projets pilotes et actions préparatoires*			*1 500 000*
	Total			**1 500 000**

En conséquence, le niveau des crédits d'engagement convenu est fixé à 56 594,0 millions d'EUR, sans qu'il subsiste de marge sous le plafond des dépenses de la sous-rubrique 2a et compte tenu de la mobilisation de l'instrument de flexibilité à hauteur de 1,0 million d'EUR conformément à l'article 12 du règlement relatif au CFP.

Sous-rubrique 2b – Résilience et valeurs

Les crédits d'engagement sont fixés au niveau proposé par la Commission dans le projet de budget tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2026, mais avec les ajustements suivants convenus par le comité de conciliation et repris dans le tableau ci-après.

Ligne budgétaire / Programme	Intitulé	Variation des crédits d'engagement (en EUR)		
		PB 2026 (y compris LR 1/2026)	Budget 2026	Différence
2.2.13	*Soutien à la communauté chypriote turque*	*35 671 000*	*36 171 000*	*500 000*
05 04 01	Soutien financier visant à encourager le développement économique de la communauté chypriote turque	33 479 713	33 979 713	500 000
2.2.21	*Facilité pour la reprise et la résilience et l'instrument d'appui technique*	*109 535 580*	*52 535 580*	*– 57 000 000*
06 02 02	Instrument d'appui technique	107 327 580	50 327 580	– 57 000 000
2.2.24	*Mécanisme de protection civile de l'Union (rescEU)*	*167 657 430*	*177 657 430*	*10 000 000*
06 05 01	Mécanisme de protection civile de l'Union	167 657 430	177 657 430	10 000 000
2.2.25	*«L'UE pour la santé»*	*684 874 008*	*687 874 008*	*3 000 000*
06 06 01	Programme «L'UE pour la santé» (EU4Health)	658 265 985	661 265 985	3 000 000
2.2.312	*Emploi et innovation sociale*	*107 710 821*	*108 710 821*	*1 000 000*
07 02 04	FSE+ — Volet Emploi et innovation sociale (EaSI)	105 410 821	106 410 821	1 000 000
2.2.32	*Erasmus+*	*4 274 298 160*	*4 277 298 160*	*3 000 000*
07 03 01 01	Promouvoir la mobilité des individus et des groupes à des fins d'éducation et de formation, et la coopération, l'inclusion et l'équité, l'excellence, la créativité et l'innovation au niveau des organisations et des politiques dans le domaine de l'éducation et de la formation — Gestion indirecte	3 042 584 266	3 045 584 266	3 000 000
2.2.34	*Europe créative*	*396 025 017*	*397 025 017*	*1 000 000*
07 05 03	Volet transsectoriel	33 030 185	34 030 185	1 000 000
2.2.352	*Citoyens, égalité, droits et valeurs*	*290 904 400*	*291 904 400*	*1 000 000*
07 06 04	Valeurs de l'Union	120 762 466	121 762 466	1 000 000
(2.2.3SPEC)	*Prérogatives*	*187 366 177*	*188 866 177*	*1 500 000*
07 20 04 09	Actions de formation et d'information en faveur des organisations de travailleurs	23 133 016	24 633 016	1 500 000
PP-AP	*Projets pilotes et actions préparatoires*			*9 200 000*
	Total			**– 26 800 000**

Les besoins globaux de la ligne des intérêts de l'EURI, qui s'établissent à 4 225,4 millions d'EUR au-delà de la programmation financière pour 2026, sont financés en partie par la marge restante de 99,6 millions d'EUR au titre de la sous-rubrique 2b et par la mobilisation de 2 013,1 millions d'EUR au titre de l'instrument de flexibilité, pour un montant global de 2 112,7 millions d'EUR correspondant à la référence de 50 % des besoins supplémentaires. L'instrument EURI sera mobilisé pour les 50 % restants, soit 2 112,7 millions d'EUR. Ce montant est entièrement couvert par les dégagements effectués depuis 2021 conformément à l'article 10 bis, paragraphe 3, point a), du règlement relatif au CFP.

En conséquence, le niveau convenu des crédits d'engagement est fixé à 15 055,8 millions d'EUR, sans qu'il subsiste de marge sous le plafond des dépenses de la sous-rubrique 2b et compte tenu de la mobilisation de l'instrument de flexibilité à hauteur de 2 013,1 millions d'EUR conformément à l'article 12 du règlement relatif au CFP ainsi que de la mobilisation de l'instrument EURI à hauteur de 2 112,7 millions d'EUR conformément à l'article 10 bis, paragraphe 3, point a), du règlement relatif au CFP.

Rubrique 3 - Ressources naturelles et environnement

Les crédits d'engagement sont fixés au niveau proposé par la Commission dans le projet de budget tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2026, mais avec les ajustements suivants convenus par le comité de conciliation et repris dans le tableau ci-après.

Ligne budgétaire / Programme	Intitulé	Variation des crédits d'engagement (en EUR)		
		PB 2026 (y compris LR 1/2026)	Budget 2026	Différence
3.1.11	*Fonds européen agricole de garantie (FEAGA)*	*40 130 086 767*	*40 011 259 481*	*– 118 827 286*
08 02 01	Réserve agricole	172 631 381	137 486 942	– 35 144 439
08 02 04 01	Aide de base au revenu pour un développement durable	17 944 178 630	17 860 495 783	– 83 682 847
3.2.21	*Programme pour l'environnement et l'action pour le climat (LIFE)*	*803 556 423*	*813 556 423*	*10 000 000*
09 02 01	Nature et biodiversité	323 258 983	328 258 983	5 000 000
09 02 04	Transition vers l'énergie propre	137 443 577	142 443 577	5 000 000
PP-AP	*Projets pilotes et actions préparatoires*			*1 500 000*
	Total			**– 107 327 286**

En conséquence, le niveau des crédits d'engagement convenu est fixé à 56 529,4 millions d'EUR, ce qui laisse une marge de 570,6 millions d'EUR sous le plafond des dépenses de la rubrique 3.

Au total, les besoins du FEAGA pour 2026, y compris la réserve agricole, sont désormais estimés à 41 331,2 millions d'EUR. Il s'agit d'une augmentation de 426 millions d'EUR par rapport au projet de budget 2026, qui comprend un soutien total aux jeunes agriculteurs sur la base des besoins et un renforcement des mesures de promotion de 105 millions d'EUR.

Rubrique 4 - Migration et gestion des frontières

Les crédits d'engagement sont fixés au niveau proposé par la Commission dans le projet de budget tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2026, mais avec les ajustements suivants convenus par le comité de conciliation et repris dans le tableau ci-après.

Ligne budgétaire / Programme	Intitulé	Variation des crédits d'engagement (en EUR)		
		PB 2026 (y compris LR 1/2026)	Budget 2026	Différence
4.0.211	*Fonds pour la gestion intégrée des frontières (FGIF) – instrument relatif à la gestion des frontières et aux visas (IGFV)*	*1 121 476 375*	*1 131 476 375*	*10 000 000*
11 02 01	Instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas	1 116 186 059	1 126 186 059	10 000 000
4.0.2DAG	Organismes décentralisés	1 424 770 391	1 423 636 391	– 1 134 000
11 10 01	Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex)	1 108 076 519	1 106 942 519	– 1 134 000
	Total			**8 866 000**

En conséquence, le niveau des crédits d'engagement convenu est fixé à 5 018,9 millions d'EUR, ce qui laisse une marge de 84,1 millions d'EUR sous le plafond des dépenses de la rubrique 4.

Rubrique 5 – Sécurité et défense

Les crédits d'engagement sont fixés au niveau proposé par la Commission dans le projet de budget tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2026, mais avec les ajustements suivants convenus par le comité de conciliation et repris dans le tableau ci-après.

Ligne budgétaire / Programme	Intitulé	Variation des crédits d'engagement (en EUR)		
		PB 2026 (y compris LR 1/2026)	Budget 2026	Différence
5.0.22	*Mobilité militaire*	*251 250 954*	*261 250 954*	*10 000 000*
13 04 01	Mobilité militaire	249 391 815	259 391 815	10 000 000
5.0.25	*Programme pour l'industrie européenne de la défense*	*621 256 000*	*621 256 000*	*0*
13 01 06	Dépenses d'appui pour le programme européen d'investissement dans le domaine de la défense	4 712 000	14 757 000	10 045 000
13 01 07	Dépenses d'appui instrument de soutien à l'Ukraine		2 000 000	2 000 000
13 08 01	Programme pour l'industrie européenne de la défense	616 544 000	456 499 000	– 160 045 000
13 08 02	Instrument de soutien à l'Ukraine		148 000 000	148 000 000
	Total			**10 000 000**

En conséquence, le niveau des crédits d'engagement convenu est fixé à 2 813,5 millions d'EUR, sans qu'il subsiste de marge sous le plafond des dépenses de la rubrique 5 et compte tenu de la mobilisation de l'instrument de flexibilité à hauteur de 3,5 millions d'EUR conformément à l'article 12 du règlement relatif au CFP.

Rubrique 6 – Le voisinage et le monde

Les crédits d'engagement sont fixés au niveau proposé par la Commission dans le projet de budget, mais avec les ajustements suivants convenus par le comité de conciliation et repris dans le tableau ci-après.

Ligne budgétaire / Programme	Intitulé	Variation des crédits d'engagement (en EUR)		
		PB 2026 (y compris LR 1/2026)	Budget 2026	Différence
6.0.111	*Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale — L'Europe dans le monde (IVCDCI - L'Europe dans le monde)*	*10 111 959 311*	*10 171 959 311*	*60 000 000*
14 02 01 10	Voisinage méridional	1 828 764 508	1 863 764 508	35 000 000
14 02 01 11	Voisinage oriental	339 730 635	249 930 635	– 89 800 000
14 02 01 13	Facilité pour les réformes et la croissance en République de Moldavie	0	114 800 000	114 800 000
6.0.12	*Aide humanitaire (HUMA)*	*1 927 496 735*	*1 962 496 735*	*35 000 000*
14 03 01	Aide humanitaire	1 833 505 988	1 868 505 988	35 000 000
	Total			**95 000 000**

La diminution de 89,8 millions d'EUR pour la ligne budgétaire 14 02 01 11 est le résultat net du transfert de 114,8 millions d'EUR vers la ligne budgétaire 14 02 01 13 nouvellement créée et d'un renforcement de 25 millions d'EUR pour le voisinage oriental.

En conséquence, le niveau des crédits d'engagement convenu est fixé à 15 600,0 millions d'EUR, ce qui laisse une marge de 14,0 millions d'EUR sous le plafond des dépenses de la rubrique 6.

Rubrique 7 – Administration publique européenne

Le nombre de postes dans les tableaux des effectifs des institutions et les crédits proposés par la Commission dans le projet de budget, tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2026, sont approuvés par le comité de conciliation avec les ajustements suivants afin de tenir compte de l'incidence budgétaire de l'augmentation des salaires plus faible que prévu pour 2025 sur les dépenses administratives pour 2026:

— la section «Parlement européen», pour laquelle le niveau des crédits d'engagement et de paiement est réduit de 31,4 millions d'EUR;

— la section «Conseil européen et Conseil», pour laquelle le niveau des crédits d'engagement et de paiement est réduit de 9,3 millions d'EUR;

— la section «Commission européenne», pour laquelle le niveau des crédits d'engagement et de paiement est réduit de 140,1 millions d' EUR;

— la section «Cour de justice de l'Union européenne», pour laquelle le niveau des crédits d'engagement et de paiement est réduit de 8,4 millions d'EUR;

— la section «Cour des comptes européenne.», pour laquelle le niveau des crédits d'engagement et de paiement est réduit de 3,4 millions d'EUR;

— la section «Comité économique et social», pour laquelle le niveau des crédits d'engagement et de paiement est réduit de 1,9 million d'EUR;

— la section «Comité des régions», pour laquelle le niveau des crédits d'engagement et de paiement est réduit de 1,8 million d'EUR;

— la section «Médiateur européen», pour laquelle le niveau des crédits d'engagement et de paiement est réduit de 0,1 million d'EUR;

— la section «Contrôleur européen de la protection des données», pour laquelle le niveau des crédits d'engagement et de paiement est réduit de 0,4 million d'EUR;

— la section «Service européen pour l'action extérieure», pour laquelle le niveau des crédits d'engagement et de paiement est réduit de 6,0 millions d'EUR;

En outre, les ajustements suivants sont convenus:

— Pour la section de la Cour de justice de l'Union européenne, six postes sont ajoutés au tableau des effectifs, tandis que le nombre d'agents contractuels est augmenté de cinq. Le niveau correspondant des crédits d'engagement et de paiement est augmenté de 0,7 millions d'EUR compte tenu des recrutements habituellement effectués en milieu d'année.

— Pour la section du Médiateur européen, le niveau des crédits d'engagement et de paiement est augmenté de 0,3 million d'EUR.

— Pour la section du Contrôleur européen de la protection des données, 12 postes sont ajoutés au tableau des effectifs (dont sept pour le Contrôleur européen de la protection des données et cinq pour le comité européen de la protection des données), tandis que le nombre d'agents contractuels est augmenté de cinq. Le niveau correspondant des crédits d'engagement et de paiement est augmenté de 1,2 millions d'EUR compte tenu des recrutements habituellement effectués en milieu d'année.

— Pour la section du Service européen pour l'action extérieure, le niveau des crédits d'engagement et de paiement dans les délégations (ligne budgétaire 3 0 0 3) est augmenté de 3,0 millions d'EUR.

L'ajustement global se traduit par une baisse de 197,7 millions d'EUR de la rubrique 7.

Section 1 – Parlement européen

Ligne budgétaire / Programme	Intitulé	Variation des crédits d'engagement (en EUR)		
		PB 2026 (y compris LR 1/2026)	Budget 2026	Différence
1 0 0 0	Indemnités	100 920 000	98 955 941	– 1 964 059
1 0 2	Indemnités transitoires	2 287 000	2 242 491	– 44 509
1 0 3 1	Pensions d'invalidité (FID)	102 000	100 015	– 1 985
1 0 3 2	Pensions de survie (FID)	2 160 000	2 117 963	– 42 037
1 2 0 0	Rémunération et indemnités	973 382 485	954 438 964	– 18 943 521
1 2 0 2	Heures supplémentaires rémunérées	57 573	56 453	– 1 120
1 2 2 0	Indemnités en cas de retrait d'emploi et congé dans l'intérêt du service	4 790 000	4 696 779	– 93 221
1 4 0 0	Autres agents – Secrétariat général et groupes politiques	100 945 810	98 981 249	– 1 964 561
1 4 0 1	Autres agents – Sécurité	57 780 573	56 656 074	– 1 124 499
1 4 0 2	Autres agents – Chauffeurs au secrétariat général	10 316 589	10 115 812	– 200 777
1 4 0 4	Stagiaires, experts nationaux détachés, échanges de fonctionnaires et visites d'études	15 912 203	15 602 527	– 309 676
1 4 0 5	Dépenses d'interprétation	64 850 000	63 587 919	– 1 262 081
4 2 2	Dépenses relatives à l'assistance parlementaire	279 165 340	273 732 353	– 5 432 987
	Total			**– 31 385 033**

Section 2 – Conseil européen et Conseil

Ligne budgétaire / Programme	Intitulé	Variation des crédits d'engagement (en EUR)		
		PB 2026 (y compris LR 1/2026)	Budget 2026	Différence
1 0 0 0	Traitement de base	470 000	465 000	– 5 000
1 0 0 1	Droits liés à la fonction	104 000	103 000	– 1 000
1 0 1 0	Indemnité transitoire	270 000	267 000	– 3 000
1 1 0 0	Traitements de base	349 188 591	343 985 187	– 5 203 404
1 1 0 1	Droits statutaires liés à la fonction	2 011 000	1 989 000	– 22 000
1 1 0 2	Droits statutaires liés à la situation personnelle du membre du personnel	88 737 000	87 315 000	– 1 422 000
1 1 0 3	Couverture sociale	14 099 000	13 875 000	– 224 000
1 1 0 4	Coefficients correcteurs	162 000	161 000	– 1 000
1 1 0 7	Adaptation annuelle des rémunérations	9 835 000	7 626 000	– 2 209 000

Ligne budgétaire / Programme	Intitulé	Variation des crédits d'engagement (en EUR)		
		PB 2026 (y compris LR 1/2026)	Budget 2026	Différence
1 2 0 0	Autres agents	14 164 000	14 022 000	– 142 000
1 2 0 1	Experts nationaux détachés	1 541 000	1 524 000	– 17 000
1 2 0 2	Stages	1 004 000	999 000	– 5 000
1 2 0 7	Adaptation annuelle des rémunérations	299 000	233 000	– 66 000
	Total			**– 9 320 404**

Section 3 – Commission européenne

Ligne budgétaire / Programme	Intitulé	Variation des crédits d'engagement (en EUR)		
		PB 2026 (y compris LR 1/2026)	Budget 2026	Différence
20 01 01 01	Traitements, indemnités et allocations liés aux membres de l'institution	13 461 000	13 198 000	– 263 000
20 01 01 03	Indemnités des anciens membres	1 527 000	1 497 000	– 30 000
20 01 02 01	Rémunérations et indemnités — Sièges et bureaux de représentation	2 876 647 656	2 819 649 656	– 56 998 000
20 01 02 02	Frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions — Sièges et bureaux de représentation	16 565 000	16 266 000	– 299 000
20 01 02 03	Rémunérations et indemnités — Délégations de l'Union	156 981 000	153 921 000	– 3 060 000
20 01 02 04	Frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions — Délégations de l'Union	9 649 000	9 589 000	– 60 000
20 01 04	Fonctionnaires en cas de mise en disponibilité, de retrait d'emploi et de licenciement	7 864 000	7 709 000	– 155 000
20 02 01 01	Agents contractuels	112 839 876	111 055 971	– 1 783 905
20 02 01 02	Personnel intérimaire et assistance technique et administrative en appui à différentes activités	12 152 867	12 015 404	– 137 463
20 02 01 03	Fonctionnaires nationaux affectés temporairement dans l'institution	52 175 883	51 310 308	– 865 575
20 02 02 01	Agents contractuels	21 808 000	21 686 000	– 122 000
20 02 03 01	Agents contractuels	941 000	924 000	– 17 000
20 02 04	Frais d'organisation de stages dans les services de l'institution	13 900 000	13 700 000	– 200 000
20 02 05	Conseillers spéciaux	1 728 000	1 710 000	– 18 000
20 03 15 01	Office des publications	125 577 575	123 994 575	– 1 583 000

Ligne budgétaire / Programme	Intitulé	Variation des crédits d'engagement (en EUR)		
		PB 2026 (y compris LR 1/2026)	Budget 2026	Différence
O1 01 01 01	Rémunération et indemnités	79 484 080	77 943 080	– 1 541 000
O1 01 01 02	Frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions	436 000	429 000	– 7 000
O1 01 02	Personnel externe	2 936 000	2 901 000	– 35 000
20 03 15 02	Office européen de sélection du personnel	29 390 474	29 063 474	– 327 000
O2 01 01 01	Rémunération et indemnités	15 336 224	15 035 224	– 301 000
O2 01 02	Personnel externe	1 752 000	1 726 000	– 26 000
20 03 16 01	Office de gestion et de liquidation des droits individuels	62 228 744	61 168 744	– 1 060 000
O3 01 01 01	Rémunération et indemnités	18 610 200	18 182 200	– 428 000
O3 01 01 02	Frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions	115 000	113 000	– 2 000
O3 01 02	Personnel externe	25 437 536	24 807 536	– 630 000
20 03 16 02	Office pour les infrastructures et la logistique — Bruxelles	106 944 674	104 979 674	– 1 965 000
O4 01 01 01	Rémunération et indemnités	39 352 000	38 562 000	– 790 000
O4 01 01 02	Frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions	163 000	161 000	– 2 000
O4 01 02 01	Personnel externe — OIB	34 860 000	34 077 000	– 783 000
O4 01 02 02	Personnel externe — Infrastructures d'accueil des enfants	13 868 000	13 478 000	– 390 000
20 03 16 03	Office pour les infrastructures et la logistique — Luxembourg	34 688 290	34 199 290	– 489 000
O5 01 01 01	Rémunération et indemnités	13 335 088	13 078 088	– 257 000
O5 01 01 02	Frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions	91 000	90 000	– 1 000
O5 01 02 01	Personnel externe — OIL	10 818 336	10 624 336	– 194 000
O5 01 02 02	Personnel externe — Infrastructures d'accueil des enfants	3 606 000	3 569 000	– 37 000
20 03 17	Office européen de lutte antifraude (OLAF)	74 122 474	73 057 474	– 1 065 000
O6 01 01 01	Rémunération et indemnités	53 692 224	52 646 224	– 1 046 000
O6 01 01 02	Frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions	181 000	179 000	– 2 000
O6 01 02	Personnel externe	3 376 000	3 359 000	– 17 000
21 01 01	Pensions et indemnités	2 995 843 000	2 934 716 000	– 61 127 000
21 01 02 01	Pensions des anciens députés au Parlement européen	24 257 000	23 785 000	– 472 000

Ligne budgétaire / Programme	Intitulé	Variation des crédits d'engagement (en EUR)		
		PB 2026 (y compris LR 1/2026)	Budget 2026	Différence
21 01 02 02	Pensions des anciens présidents du Conseil européen et des anciens secrétaires généraux du Conseil de l'Union européenne	821 000	805 000	– 16 000
21 01 02 03	Pensions des anciens membres de la Commission	14 289 000	14 010 000	– 279 000
21 01 02 04	Pensions des anciens membres de la Cour de justice de l'Union européenne	21 132 000	20 722 000	– 410 000
21 01 02 05	Pensions des anciens membres de la Cour des comptes	8 386 000	8 222 000	– 164 000
21 01 02 06	Pensions des anciens Médiateurs européens	320 000	313 000	– 7 000
21 01 02 07	Pensions des anciens Contrôleurs européens de la protection des données	400 000	394 000	– 6 000
21 02 01 01	Bureau du secrétaire général des Écoles européennes (Bruxelles)	18 658 217	18 603 690	– 54 527
21 02 01 02	Bruxelles I (Uccle)	50 074 677	48 794 818	– 1 279 859
21 02 01 03	Bruxelles II (Woluwe)	43 910 339	42 866 655	– 1 043 684
21 02 01 04	Bruxelles III (Ixelles)	36 979 862	36 046 764	– 933 098
21 02 01 05	Bruxelles IV (Laeken)	35 501 500	34 562 938	– 938 562
21 02 01 06	Luxembourg I	25 789 995	25 083 629	– 706 366
21 02 01 07	Luxembourg II	16 744 841	16 223 379	– 521 462
21 02 01 08	Mol (BE)	11 831 023	11 511 347	– 319 676
21 02 01 09	Francfort-sur-le-Main (DE)	8 973 151	8 706 543	– 266 608
21 02 01 10	Karlsruhe (DE)	7 605 891	7 252 166	– 353 725
21 02 01 11	Munich (DE)	645 945	630 788	– 15 157
21 02 01 12	Alicante (ES)	1 703 986	1 650 153	– 53 833
21 02 01 13	Varese (IT)	14 227 750	13 769 743	– 458 007
21 02 01 14	Bergen (NL)	5 013 500	4 883 939	– 129 561
	Total			**– 140 053 068**

Section 4 – Cour de justice de l'Union européenne

Ligne budgétaire / Programme	Intitulé	Variation des crédits d'engagement (en EUR)		
		PB 2026 (y compris LR 1/2026)	Budget 2026	Différence
1 0 0 0	Rémunérations et indemnités	42 395 000	41 558 000	– 837 000
1 0 0 2	Droits liés à l'entrée en fonctions, à la mutation et à la cessation des fonctions	884 000	870 000	– 14 000

Ligne budgétaire / Programme	Intitulé	Variation des crédits d'engagement (en EUR)		
		PB 2026 (y compris LR 1/2026)	Budget 2026	Différence
1 0 2	Indemnités transitoires	4 020 000	3 941 000	– 79 000
1 2 0 0	Rémunérations et indemnités	362 240 000	355 627 000	– 6 613 000
1 2 0 2	Heures supplémentaires rémunérées	798 000	782 000	– 16 000
1 2 0 4	Droits liés à la prise de fonctions, à la mutation et à la cessation de fonctions	2 373 000	2 330 000	– 43 000
1 4 0 0	Autres agents	13 617 133	13 560 633	– 56 500
1 4 0 4	Stages et échanges de personnel	4 016 000	3 996 000	– 20 000
	Total			**– 7 678 500**

Section 5 – Cour des comptes européenne

Ligne budgétaire / Programme	Intitulé	Variation des crédits d'engagement (en EUR)		
		PB 2026 (y compris LR 1/2026)	Budget 2026	Différence
1 0 0 0	Rémunération, indemnités et pensions	11 709 000	11 477 000	– 232 000
1 0 0 2	Droits liés à la prise de fonctions et à la cessation de fonctions	594 000	585 000	– 9 000
1 0 2	Indemnités transitoires	410 000	402 000	– 8 000
1 2 0 0	Rémunération et indemnités	154 736 000	151 728 000	– 3 008 000
1 2 0 2	Heures supplémentaires rémunérées	219 000	214 000	– 5 000
1 2 0 4	Droits liés à l'entrée en fonctions, à la mutation et à la cessation des fonctions	1 114 000	1 095 000	– 19 000
1 4 0 0	Autres agents	7 053 000	6 917 000	– 136 000
	Total			**– 3 417 000**

Section 6 – Comité économique et social européen

Ligne budgétaire / Programme	Intitulé	Variation des crédits d'engagement (en EUR)		
		PB 2026 (y compris LR 1/2026)	Budget 2026	Différence
1 2 0 0	Rémunération et indemnités	100 702 000	98 880 971	– 1 821 029
1 4 0 0	Autres agents	3 272 581	3 207 850	– 64 731
1 4 0 4	Stages, subventions et échanges de fonctionnaires	1 041 195	1 022 777	– 18 418
	Total			**– 1 904 178**

Section 7 – Comité européen des régions

Ligne budgétaire / Programme	Intitulé	Variation des crédits d'engagement (en EUR)		
		PB 2026 (y compris LR 1/2026)	Budget 2026	Différence
1 2 0 0	Rémunération et indemnités	80 480 000	78 830 160	– 1 649 840
1 4 0 0	Autres agents	6 414 907	6 283 401	– 131 506
	Total			**– 1 781 346**

Section 8 – Médiateur européen

Ligne budgétaire / Programme	Intitulé	Variation des crédits d'engagement (en EUR)		
		PB 2026 (y compris LR 1/2026)	Budget 2026	Différence
1 0 0	Traitements, indemnités et allocations liées aux traitements	575 000	563 000	– 12 000
1 2 0 0	Rémunération et indemnités	11 920 000	11 820 000	– 100 000
1 4 0 0	Autres agents	585 000	580 000	– 5 000
1 4 0 4	Stages, subventions et échanges de fonctionnaires	260 000	255 000	– 5 000
2 0 0 2	Nettoyage, entretien et consommation d'énergie	225 589	319 000	93 411
2 3 2	Support aux activités	182 000	382 000	200 000
	Total			**171 411**

Section 9 – Contrôleur européen de la protection des données

Ligne budgétaire / Programme	Intitulé	Variation des crédits d'engagement (en EUR)		
		PB 2026 (y compris LR 1/2026)	Budget 2026	Différence
1 0 0 0	Rémunération et indemnités	504 500	494 000	– 10 500
1 1 0 0	Rémunération et indemnités	12 306 902	12 622 693	315 791
1 1 1 0	Agents contractuels	2 655 898	2 697 099	41 201
3 0 1 0	Rémunération et indemnités	3 338 154	3 664 293	326 139
3 0 2 0	Agents contractuels	1 407 981	1 453 247	45 266
	Total			**717 897**

Section 10 – Service européen pour l'action extérieure

Ligne budgétaire / Programme	Intitulé	Variation des crédits d'engagement (en EUR)		
		PB 2026 (y compris LR 1/2026)	Budget 2026	Différence
1 1 0 0	Traitements de base	142 939 000	139 939 000	– 3 000 000
3 0 0 0	Rémunération et droits du personnel statutaire	168 774 000	165 774 000	– 3 000 000
3 0 0 3	Immeubles et frais accessoires	197 026 260	200 026 260	3 000 000
	Total			**– 3 000 000**

En conséquence, le niveau des crédits d'engagement convenu est fixé à 13 277,5 millions EUR, sans qu'il subsiste de marge sous le plafond des dépenses de la rubrique 7 et compte tenu de la mobilisation du dispositif de marge unique à hauteur de 748,2 millions EUR conformément à l'article 11, paragraphe 1, point a), du règlement sur le CFP, ainsi que de la mobilisation l'instrument de flexibilité à hauteur de 23,3 millions EUR, conformément à l'article 12 du règlement sur le CFP.

Instruments spéciaux thématiques: FEM, réserve de solidarité européenne, réserve d'aide d'urgence et réserve d'ajustement au Brexit

Les crédits d'engagement du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés (FEM), de la réserve de solidarité européenne, de la réserve d'aide d'urgence et de la réserve d'ajustement au Brexit sont fixés au niveau proposé par la Commission dans le projet de budget.

1.4. **Crédits de paiement**

Le montant global des crédits de paiement du budget 2026 est fixé au niveau du projet de budget tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2026, moyennant les ajustements ci-après convenus par le comité de conciliation:

1. Il est tenu compte du niveau de crédits d'engagement convenu pour les dépenses non dissociées (rubriques 1 à 6), pour lesquelles le niveau des crédits de paiement est égal à celui des crédits d'engagement. Cela s'applique à la réduction globale de 118,8 millions EUR du FEAGA. Compte tenu également de l'ajustement au titre des dépenses d'appui en faveur du programme pour l'industrie européenne de la défense et de celles en faveur de l'instrument de soutien à l'Ukraine, l'effet combiné est une diminution de 107,9 millions EUR;
2. L'ajustement au titre de la rubrique 7, qui se traduit par une baisse de 197,7 millions d'EUR;
3. Les crédits de paiement de tous les *nouveaux* projets pilotes et de toutes les nouvelles actions préparatoires proposés par le Parlement sont fixés à 25 % des crédits d'engagement correspondants ou au niveau proposé par le Parlement européen, si ce niveau est inférieur. En cas d'extension de projets pilotes et d'actions préparatoires existants, le niveau des crédits de paiement est celui défini dans le projet de budget, tel que modifié par la lettre rectificative 1/2026, majoré de 25 % des nouveaux crédits d'engagement correspondants. L'effet combiné est une augmentation de 18,8 millions d'EUR;
4. Les ajustements des lignes budgétaires pour les dépenses dissociées, dont l'effet combiné est une augmentation de 60,2 millions d'EUR.

Ces ajustements, qui se traduisent par une diminution globale de 226,5 millions d'EUR, sont détaillés dans le tableau suivant.

Ligne budgétaire / Programme	Intitulé	Variation des crédits de paiement (en EUR)		
		PB 2026 (y compris LR 1/2026)	Budget 2026	Différence
Rubrique 1				
1.0.11	*Horizon Europe*	*13 845 426 545*	*13 850 426 545*	*5 000 000*
01 02 02 10	Pôle Santé	657 984 229	660 484 229	2 500 000
01 02 02 20	Pôle Culture, créativité et société inclusive	249 754 819	252 254 819	2 500 000
1.0.221	*MIE Transports*	*1 571 555 799*	*1 573 680 799*	*2 125 000*

Ligne budgétaire / Programme	Intitulé	Variation des crédits de paiement (en EUR)		
		PB 2026 (y compris LR 1/2026)	Budget 2026	Différence
02 03 01	Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) – Transports	890 000 000	892 125 000	2 125 000
1.0.222	*MIE Énergie*	*765 586 345*	*769 336 345*	*3 750 000*
02 03 02	Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) – Énergie	400 000 000	403 750 000	3 750 000
1.0.23	*Programme pour une Europe numérique*	*1 561 269 990*	*1 561 431 990*	*162 000*
02 04 01 11	Dépenses d'appui ECCC	158 672 439	158 834 439	162 000
1.0.31	*Programme du marché unique (y compris PME)*	*525 367 605*	*525 867 605*	*500 000*
03 02 02	Améliorer la compétitivité des entreprises, en particulier des PME, et soutenir leur accès aux marchés	109 338 871	109 838 871	500 000
PP-AP	*Projets pilotes et actions préparatoires*			*15 730 000*
	Total rubrique 1			**27 267 000**
Sous-rubrique 2a				
PP-AP	*Projets pilotes et actions préparatoires*			*375 000*
	Total sous-rubrique 2a			**375 000**
Sous-rubrique 2b				
2.2.13	*Soutien à la communauté chypriote turque*	*37 191 287*	*37 316 287*	*125 000*
05 04 01	Soutien financier visant à encourager le développement économique de la communauté chypriote turque	33 000 000	33 125 000	125 000
2.2.21	*Facilité pour la reprise et la résilience et l'instrument d'appui technique*	*124 631 515*	*114 631 515*	*– 10 000 000*
06 02 02	Instrument d'appui technique	122 423 515	112 423 515	– 10 000 000
2.2.24	*Mécanisme de protection civile de l'Union (rescEU)*	*208 500 000*	*211 000 000*	*2 500 000*
06 05 01	Mécanisme de protection civile de l'Union	189 000 000	191 500 000	2 500 000
2.2.25	*L'UE pour la santé*	*573 208 023*	*573 958 023*	*750 000*
06 06 01	Programme «L'UE pour la santé» (EU4Health)	545 000 000	545 750 000	750 000
2.2.312	*Emploi et innovation sociale*	*104 300 000*	*104 550 000*	*250 000*
07 02 04	FSE+ — Volet Emploi et innovation sociale (EaSI)	102 000 000	102 250 000	250 000
2.2.32	*Erasmus+*	*4 248 610 336*	*4 249 360 336*	*750 000*

Ligne budgétaire / Programme	Intitulé	Variation des crédits de paiement (en EUR)		
		PB 2026 (y compris LR 1/2026)	Budget 2026	Différence
07 03 01 01	Promouvoir la mobilité des individus et des groupes à des fins d'éducation et de formation, et la coopération, l'inclusion et l'équité, l'excellence, la créativité et l'innovation au niveau des organisations et des politiques dans le domaine de l'éducation et de la formation — Gestion indirecte	2 985 720 000	2 986 470 000	750 000
2.2.34	*Europe créative*	*358 230 897*	*358 480 897*	*250 000*
07 05 03	Volet transsectoriel	27 295 140	27 545 140	250 000
2.2.352	*Citoyens, égalité, droits et valeurs*	*216 221 351*	*216 471 351*	*250 000*
07 06 04	Valeurs de l'Union	89 176 175	89 426 175	250 000
2.2.3SPEC	*Prérogatives*	*179 370 713*	*179 745 713*	*375 000*
07 20 04 09	Actions de formation et d'information en faveur des organisations de travailleurs	25 000 000	25 375 000	375 000
PP-AP	*Projets pilotes et actions préparatoires*			*2 300 000*
	Total sous-rubrique 2b			**– 2 450 000**
Rubrique 3				
3.1.11	*Fonds européen agricole de garantie (FEAGA)*	*40 076 894 101*	*39 958 066 815*	*– 118 827 286*
08 02 01	Réserve agricole	172 631 381	137 486 942	– 35 144 439
08 02 04 01	Aide de base au revenu pour un développement durable	17 944 178 630	17 860 495 783	– 83 682 847
3.2.21	*Programme pour l'environnement et l'action pour le climat (LIFE)*	*714 570 591*	*717 070 591*	*2 500 000*
09 02 01	Nature et biodiversité	198 703 865	199 953 865	1 250 000
09 02 04	Transition vers l'énergie propre	118 000 000	119 250 000	1 250 000
PP-AP	*Projets pilotes et actions préparatoires*			*375 000*
	Total rubrique 3			**– 115 952 286**
Rubrique 4				
4.0.211	*Fonds pour la gestion intégrée des frontières (FGIF) – instrument relatif à la gestion des frontières et aux visas (IGFV)*	*748 591 799*	*751 091 799*	*2 500 000*
11 02 01	Instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas	670 914 087	673 414 087	2 500 000
4.0.2DAG	*Organismes décentralisés*	*1 423 370 943*	*1 422 236 943*	*– 1 134 000*
11 10 01	Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex)	1 108 076 519	1 106 942 519	– 1 134 000

Ligne budgétaire / Programme	Intitulé	Variation des crédits de paiement (en EUR)		
		PB 2026 (y compris LR 1/2026)	Budget 2026	Différence
PP-AP	*Projets pilotes et actions préparatoires*			*0*
	Total rubrique 4			**1 366 000**
Rubrique 5				
5.0.22	*Mobilité militaire*	*166 859 139*	*169 359 139*	*2 500 000*
13 04 01	Mobilité militaire	165 000 000	167 500 000	2 500 000
5.0.25	*Programme pour l'industrie européenne de la défense*	*621 256 000*	*621 256 000*	*0*
13 01 06	Personnel externe — Délégations de l'Union	4 712 000	14 757 000	10 045 000
13 01 07	Dépenses d'appui instrument de soutien à l'Ukraine	0	2 000 000	2 000 000
13 08 01	Programme pour l'industrie européenne de la défense	90 000 000	58 869 212	– 31 130 788
13 08 02	Instrument de soutien à l'Ukraine	0	19 085 788	19 085 788
	Total rubrique 5			**2 500 000**
Rubrique 6				
6.0.111	*Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale — L'Europe dans le monde (IVCDCI - L'Europe dans le monde)*	*11 337 203 790*	*11 367 203 790*	*30 000 000*
14 02 01 10	Voisinage méridional	1 126 441 967	1 143 941 967	17 500 000
14 02 01 11	Voisinage oriental	362 827 899	326 977 899	– 35 850 000
14 02 01 13	Facilité pour les réformes et la croissance en République de Moldavie	0	48 350 000	48 350 000
6.0.12	*Aide humanitaire (HUMA)*	*2 161 184 687*	*2 189 184 687*	*28 000 000*
14 03 01	Aide humanitaire	2 067 862 000	2 095 862 000	28 000 000
	Total rubrique 6			**58 000 000**
Rubrique 7				
7.1.1	Pensions	3 065 448 000	3 002 967 000	– 62 481 000
7.1.2	Écoles européennes	281 871 677	274 797 552	– 7 074 125
7.2	Dépenses administratives des institutions	10 127 840 831	9 999 745 735	– 128 095 096
7.2.1	*Parlement européen*	*2 634 993 620*	*2 603 608 587*	*– 31 385 033*
7.2.2	*Conseil européen et Conseil*	*748 899 091*	*739 578 687*	*– 9 320 404*
7.2.3	Commission	4 662 246 978	4 591 749 035	– 70 497 943
7.2.4	*Cour de justice de l'Union européenne*	*562 366 133*	*554 687 633*	*– 7 678 500*
7.2,5	*Cour des comptes européenne*	*203 610 000*	*200 193 000*	*– 3 417 000*

Ligne budgétaire / Programme	Intitulé	Variation des crédits de paiement (en EUR)		
		PB 2026 (y compris LR 1/2026)	Budget 2026	Différence
7.2.6	*Comité économique et social européen*	*181 530 830*	*179 626 652*	*– 1 904 178*
7.2.7	*Comité européen des régions*	*137 087 241*	*135 305 895*	*– 1 781 346*
7.2.8	*Médiateur européen*	*16 356 389*	*16 527 800*	*171 411*
7.2.9	*Contrôleur européen de la protection des données*	*30 077 439*	*30 795 336*	*717 897*
7.2.X	*Service européen pour l'action extérieure*	*950 673 110*	*947 673 110*	*– 3 000 000*
	Total rubrique 7			**– 197 650 221**
TOTAL				**– 226 544 507**

Globalement, il en résulte un niveau de crédits de paiement de 190 091,6 millions d'EUR, soit une diminution de 226,5 millions d'EUR par rapport au projet de budget tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2026.

1.5. **Réserves**

Par rapport au projet de budget, tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2026, 293,8 millions d'EUR en crédits d'engagement et 149,6 millions d'EUR en crédits de paiement sont transférés des réserves des titres 30 01 01 Réserve administrative (112,3 millions d'EUR) et 30 02 02 Crédits dissociés (181,5 millions d'EUR en crédits d'engagement et 37,3 millions d'EUR en crédits de paiement) vers les lignes budgétaires du programme Euratom ([1]) dans le prolongement de l'adoption de l'acte de base.

1.6. **Commentaires budgétaires**

Le texte des commentaires budgétaires correspond au projet de budget tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2026.

1.7. **Nomenclature budgétaire**

La nomenclature budgétaire proposée par la Commission dans le projet de budget tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2026 est convenue, moyennant l'inclusion des *nouveaux* projets pilotes et des nouvelles actions préparatoires. Le comité de conciliation approuve également la suppression des lignes budgétaires 14 01 07 Dépenses d'appui pour l'instrument de soutien à l'Ukraine, et 14 09 01 Instrument de soutien à l'Ukraine, qui sont remplacées par les lignes budgétaires 13 01 07 Dépenses d'appui pour l'instrument de soutien à l'Ukraine, et 13 08 02 Instrument de soutien à l'Ukraine, ainsi que l'ajout de la ligne budgétaire 14 02 01 13 Facilité pour les réformes et la croissance en faveur de la République de Moldavie pour la section 3.

Les commentaires budgétaires correspondant seront introduits en conséquence, comme suit:

— 13 01 07 Dépenses d'appui pour l'instrument de soutien à l'Ukraine: «Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses exposées dans le présent chapitre en ce qui concerne l'établissement d'un programme de coopération avec l'Ukraine en vue du redressement, de la reconstruction et de la modernisation de la base industrielle et technologique de défense ukrainienne (l'"instrument de soutien à l'Ukraine"), conformément à la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'établissement du programme pour l'industrie européenne de la défense et d'un cadre de mesures visant à assurer la disponibilité et la fourniture en temps utile des produits de défense.»

— 13 08 02 Instrument de soutien à l'Ukraine: «Les crédits sont destinés à couvrir les dépenses opérationnelles et à apporter un soutien financier à l'établissement d'un programme de coopération avec l'Ukraine en vue du redressement, de la reconstruction et de la modernisation de la base industrielle et technologique de défense ukrainienne (l'"instrument de soutien à l'Ukraine").»

([1]) Les montants sont transférés des réserves vers les postes 01 01 02 01, 01 01 02 02, 01 01 02 03, 01 01 02 11, 01 01 02 12, 01 01 02 13, 01 03 01, 01 03 02 et 01 03 03.

— 14 02 01 13 Facilité pour les réformes et la croissance en République de Moldavie «Les crédits relevant du présent chapitre sont destinés à couvrir les dépenses opérationnelles et à apporter un soutien financier à la Moldavie dans le cadre de la facilité pour les réformes et la croissance. La facilité fournira une aide à la Moldavie pour la réalisation des réformes socioéconomiques et des investissements présentés dans son programme de réforme en vue d'accélérer sa convergence avec l'UE.»

2. **Budget 2025**

Le PBR n° 3/2025 sera approuvé tel que proposé par la Commission, avec des modifications techniques reflétant l'adaptation actualisée des rémunérations pour 2025.

3. **Déclarations**

3.1. **Déclaration commune du Parlement européen et du Conseil relative aux crédits de paiement**

Le Parlement européen et le Conseil demandent à la Commission de continuer d'assurer un suivi minutieux et actif, au cours de l'exercice 2026, de la mise en œuvre des programmes (en particulier en ce qui concerne la sous-rubrique 2a et le développement rural). À cette fin, le Parlement européen et le Conseil invitent la Commission à présenter en temps utile des chiffres actualisés concernant la situation et les estimations relatives aux crédits de paiement en 2026.

S'il ressort des chiffres que les crédits inscrits au budget 2026 sont insuffisants pour couvrir les besoins justifiés, le Parlement européen et le Conseil invitent la Commission à présenter dans les meilleurs délais une solution appropriée, notamment un projet de budget rectificatif, en vue de permettre au Parlement européen et au Conseil d'arrêter les décisions nécessaires dès que possible, sans retard indu, pour des besoins justifiés. Le cas échéant, le Parlement européen et le Conseil tiendront compte de l'urgence de la question, en raccourcissant le délai de huit semaines prévu pour la prise d'une décision, s'ils l'estiment nécessaire. Il en va de même, mutatis mutandis, si les chiffres montrent que les crédits inscrits au budget 2026 sont plus élevés que ce qui est nécessaire.

3.2. **Déclaration unilatérale de la Commission sur les agences**

Afin de garantir que les agences exécutent leurs missions de la manière la plus efficace possible du point de vue des coûts, la Commission fait observer qu'il convient de continuer à faire preuve d'une extrême vigilance lors de l'évaluation des besoins budgétaires des agences, tout en s'efforçant de gagner en efficacité et de rationnaliser.